DEL2026-83

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260703-DEL2026_83-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	16	19

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin 2026 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame DOYEN Stéphanie, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. GOUARIN Joël, Mme BEGUE Kristen, M. DELAPORTE Christophe, M. LEDOYEN Jérôme, Mme BONNEVILE Hélène, M. SERMIER François, FOURRIER Geneviève, LE LEUCH Eric, Mme LE GOFF Lydia, Mme FIGLAREK Sylvie, M. ARTIGE Jean-François, M. DHEERE Christophe, M. DORÉ Michaël, M. LE PADELLEC Maxime, Mme LUCAS Valérie.

Pouvoirs : Mme FORIN Laurence (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie), Mme BUSSIERE Hélène (pouvoir à Mme FIGLAREK Sylvie), Mme MAUGEY Davine (pouvoir à Mme LUCAS Valérie).

Date de convocation : 26 juin 2026
Secrétaire de séance : M. ARTIGE Jean-François

83-2026 Installation d'un système de vidéosurveillance – demande de subvention

Rapporteur : Christophe DELAPORTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'installation d'un système de vidéosurveillance dans les rues et à proximité des équipements publics,

La demande de subvention de vidéosurveillance transmise au premier trimestre 2026 a été retenue par les services de l'Etat.

Afin de sécuriser le projet, la subvention initialement prévue sur l'enveloppe du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) doit être basculée vers celle de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), **selon le plan de financement suivant :**

Coût de l'opération € (H.T)		Financement € (H.T)	
Fourniture et installation du système de vidéosurveillance	157 703,05 €	DETR (50%)	78 851,00 €
		Autofinancement (50%)	78 852,05 €
TOTAL	157 703,05 €	**TOTAL**	157 703,05 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 juin 2026 ;

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Valide** la demande de subvention pour l'installation d'un système de vidéosurveillance au titre de l'enveloppe de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) selon le plan de financement ci-dessus ;

- **Donne** pouvoir à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

La secrétaire de séance
M. ARTIGE Jean-François

MAIRIE DE ST-PIERRE-QUIBERON (MORBIHAN)

A Saint-Pierre-Quiberon
Le 01/07/2026
Le Maire, Stéphanie DOYEN